



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**29 JUIN 2023**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 2023-207**

L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 22 juin 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Jean-Claude PINGET, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

**REPRESENTE(S) :** Marie BACH, ayant donné pouvoir à Véronique DUCASSY, Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Jacques PALACIN, ayant donné pouvoir à Frédéric GUILLAUMON, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à André BONET, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Edouard GEBHART, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Patricia FOURQUET, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Xavier BAUDRY, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

**ABSENT(S) :** Mme Charlotte CAILLIEZ, Mme Chantal GOMBERT.

**SECRETARE DE SEANCE :** Sébastien MENARD

=====

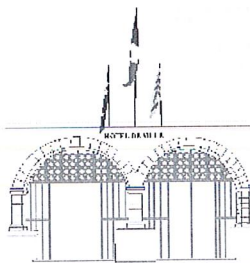
**Festival de musique sacrée 2024 - Le Festival - LE OFF - Appel à projet musique - Pratique amateur 2024**

M. André BONET expose :

Mes chers collègues,

Le Festival de Musique Sacrée de Perpignan défend l'ouverture et l'accessibilité à la musique au plus grand nombre sur le territoire de la Ville de Perpignan : une grande majorité de manifestations en accès libre, diversité du répertoire, rencontres plurielles, actions en faveur de la jeunesse, partenariats nombreux avec les acteurs culturels, médias et sociaux, sont des leviers essentiels au développement territorial en faveur des publics.

Dans cette continuité, en 2024, le festival ouvre un nouveau volet de coopération culturelle pour favoriser, encourager et valoriser la pratique amateur à Perpignan et dans le département des Pyrénées-Orientales. Le festival propose un appel à projet *Le Festival, LE OFF*, avec l'objectif de mettre en œuvre les conditions permettant l'accès et la contribution de chacun à l'art musical et à la culture. Cet appel à projet s'adresse aux artistes amateurs, résidant à Perpignan et dans les Pyrénées-Orientales, ayant une pratique musicale commune depuis au moins 2 ans.



Les deux projets sélectionnés ne seront pas rémunérés mais bénéficieront, chacun, d'une aide financière forfaitaire de 1 000 € (mille euros) pour les frais de location d'instruments, de partitions et de cachets d'artistes professionnel.

Les critères d'éligibilité sont :

- groupe d'artistes amateurs (musiciens/chanteurs) résidant à Perpignan ou dans le département, constitué en association ou représenté par une association dont le siège social est domicilié dans le département des Pyrénées-Orientales, ou au sein d'un établissement d'enseignement musical dans le département des Pyrénées-Orientales.
- Présence et intervention d'au moins un artiste professionnel pour le projet.

Les critères de sélection sont :

- le programme d'un concert (40 mn) :
- en lien avec la thématique du Festival de Musique Sacrée,
- accessible à tous genres musicaux (chant choral, jazz, musiques actuelles, anciennes, baroques, classiques, contemporaines, musiques du monde...),
- avec la mention de la distribution des musiciens/ chanteurs.
- un groupe d'artistes amateurs ayant une pratique musicale commune depuis au moins 2 ans ;
- la présentation de l'intervention de l'artiste(s) professionnel(s) auprès du groupe ;
- l'intérêt que représente pour le groupe d'être programmé dans le cadre du *Le Festival, LE OFF* dans une salle accueillant 250 personnes.

La sélection des projets :

- les candidatures seront sélectionnées par un comité composé d'élus de la commune, de personnalités qualifiées dans l'art musical et de la directrice du Festival de Musique Sacrée de Perpignan ;
- les décisions du jury sont sans appel et seront communiquées personnellement aux candidats, sans que le jury soit tenu de justifier ses décisions ;
- le jury, pour faciliter la sélection, se donne le droit de demander des renseignements complémentaires aux candidats.

C'est le lancement de cet appel à projet musique *Le Festival, LE OFF* en faveur de la pratique amateur à la chapelle basse du couvent des Minimes qui est soumis aujourd'hui à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Où cet exposé,  
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

53 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

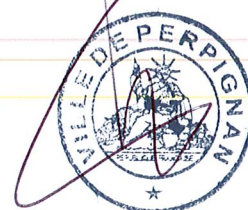
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20230629-175262-DE-1-1

Accusé reçu le : - 5 JUIL. 2023

Affiché le : - 5 JUIL. 2023

M. André BONET, Pour le Maire l'Adjoint délégué



*Le Festival, LE OFF*

du Conseil Municipal en date du **29 JUIN 2023**

Festival de Musique Sacrée de Perpignan 2024

## APPEL A PROJET MUSIQUE PRATIQUE AMATEUR 2024

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué



André BONET

### LE CONTEXTE

Le Festival de Musique Sacrée de Perpignan défend l'ouverture et l'accessibilité à la musique au plus grand nombre sur le territoire de la Ville de Perpignan. 80% des manifestations en accès libre, la diversité du répertoire, des rencontres plurielles, des actions en faveur de la jeunesse, des partenariats nombreux avec les acteurs culturels, médias et sociaux, l'engagement sans faille des équipes et des services de la Ville de Perpignan, sont des leviers essentiels au développement territorial en faveur des publics.

Dans cette continuité, le festival ouvre un nouveau volet de coopération culturelle en 2024 pour favoriser, encourager et valoriser la pratique amateur à Perpignan et dans le département des Pyrénées-Orientales. Le festival propose un appel à projet *Le Festival, LE OFF*, avec l'objectif de mettre en œuvre les conditions permettant l'accès et la contribution de chacun à l'art musical et à la culture.

### LE COMMANDITAIRE

La Ville de Perpignan à travers le Festival de Musique Sacrée.

### LES OBJECTIFS

- Favoriser, encourager et valoriser la pratique amateur à Perpignan et dans le département des Pyrénées-Orientales.
- Mettre en œuvre les conditions permettant l'accès et la contribution de chacun à l'art musical et à la culture.
- Favoriser les conditions d'une rencontre de proximité entre les artistes amateurs et le public du festival.

### LES CONDITIONS D'ACCUEIL

Le couvent des Minimes à Perpignan est mis à la disposition de deux groupes d'artistes amateurs sélectionnés, pour deux répétitions et un concert public selon le calendrier figurant dans le paragraphe « les Modalités *Le Festival, LE OFF*. Les musiciens/chanteurs pourront ainsi travailler et finaliser un programme musical et le proposer au public lors d'un concert en accès libre.

## 1. LES ESPACES

- La chapelle basse pour les répétitions et le concert
- La salle Boulat pour les loges

## 2. LA RÉGIE DE LA CHAPELLE BASSE

- La configuration scénique
  - une scène/praticable : ouverture 7m50 x 5 m / hauteur 0,60 m,
  - un éclairage classique de scène,
  - une reprise son si besoin.
- Le personnel technique :
  - l'équipe de régie professionnelle du Festival de Musique Sacrée et/ou l'équipe de régie technique du couvent des Minimes.

## 3. L'ACCUEIL DU PUBLIC ET LA PROMOTION DES CONCERTS

- Organisation de l'accueil du public par le Festival de Musique Sacrée,
- Promotion des concerts par le Festival de Musique Sacrée.

## LES CONDITIONS FINANCIÈRES

- Versement d'une aide financière forfaitaire de 1 000 € (mille euros) pour les frais de location d'instruments, de partitions et de cachets d'artistes professionnels.
- Les frais d'hébergement, de repas et de transports sont à la charge du groupe.

## LES MODALITÉS DU *LE FESTIVAL, LE OFF*

Pour chacun des deux groupes sélectionnés, il est proposé :

- deux services de répétitions de 3 heures,
- un concert de 40 mn en lien avec la thématique du Festival de Musique Sacrée, tous genres musicaux ( chant choral, jazz, musiques actuelles, anciennes, baroques, classiques, contemporaines, musiques du monde,...)
- les dates des concerts : samedi 2 mars à 18h30 ou dimanche 3 mars à 15h00,
- le planning prévisionnel général :

Vendredi 1er mars : 1 répétition en fin de journée /Groupe 1

Samedi 2 mars : 1 répétition le matin / Groupe 2  
1 répétition l'après-midi / Groupe 1  
Concert à 18h30 / Groupe 1

Dimanche 3 mars : 1 répétition le matin / Groupe 2  
Concert à 15h00 / Groupe 2

## LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Groupe d'artistes amateurs (musiciens/chanteurs) résidant à Perpignan ou dans le département, constitué en association ou représenté par une association dont le siège social est domicilié dans le département des Pyrénées-Orientales, ou au sein d'un établissement d'enseignement musical dans le département des Pyrénées-Orientales.
- Présence et intervention d'au moins un artiste professionnel pour le projet.

## LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Un descriptif du projet précis qui devra comprendre :

- Le programme d'un concert (40 mn) :
  - en lien avec la thématique du Festival de Musique Sacrée
  - Accessible à tous genres musicaux (chant choral, jazz, musiques actuelles, anciennes, baroques, classiques, contemporaines, musiques du monde,...)
  - Avec la mention de la distribution des musiciens/ chanteurs ;
- un groupe d'artistes amateurs ayant une pratique musicale commune depuis au moins de 2 ans ;
- la présentation de l'intervention de l'artiste(s) professionnel(s) auprès du groupe ;
- l'intérêt que représente pour le groupe d'être programmé dans le cadre du *Le Festival, LE OFF* dans une salle accueillant 250 personnes.

## LA SÉLECTION DES PROJETS

- Les candidatures seront sélectionnées par un comité composé d'élus de la commune, de personnalités qualifiées dans l'art musical et de la directrice du Festival de Musique Sacrée de Perpignan.
- Les décisions du jury sont sans appel et seront communiquées personnellement aux candidats, sans que le jury soit tenu de justifier ses décisions.
- Le jury, pour faciliter la sélection, se donne le droit de demander des renseignements complémentaires aux candidats.

## LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier devra comporter :

- un dossier de présentation du projet incluant toutes les pièces en rapport avec les critères de sélection ;
- un curriculum vitae du/des artistes et/ou du groupe d'artistes amateurs ;
- la fiche d'informations complétée ;
- tout élément visuel ou sonore pouvant aider à une meilleure connaissance artistique du groupe d'artistes amateurs ;
- si possible, un visuel exploitable et libre de droit, avec la mention du crédit photo ;

**Nota :** les dossiers incomplets ne pourront pas être étudiés et seront systématiquement refusés.

## LE CADRE JURIDIQUE

- Les répétitions et/ou concerts du *Le Festival, LE OFF* pourront être annulés ou reportés, en cas de force majeure.
- Une convention sera établie entre le Festival de Musique Sacrée de Perpignan et le groupe retenu, définissant le cadre général du projet *Le Festival, LE OFF* et les engagements des parties.

## LES MODALITÉS DE DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidatures devront être adressées au plus tard le vendredi 20 octobre 2023

Pour déposer le dossier de candidature :

- Envoi postal adressé à la Direction de la culture - Festival de Musique Sacrée de Perpignan  
BP 20931 / 66931 Perpignan Cedex.

OU

- Dépôt à la Direction de la culture - Festival de Musique Sacrée de Perpignan  
16 bis rue Emile Zola  
66000 Perpignan  
Aux jours et horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

ET

- Un envoi par email à [festivalmusiquesacree@mairie-perpignan.com](mailto:festivalmusiquesacree@mairie-perpignan.com)

Date de lancement de l'appel à projet le : **mardi 1<sup>er</sup> août 2023**

Date de clôture le : **vendredi 20 octobre**

Décision du jury communiquée, au plus tard, le : **lundi 13 novembre**

## LE CONTACT

Les candidats peuvent contacter le Festival de Musique Sacrée de Perpignan pour toute information complémentaire, en s'adressant à [festivalmusiquesacree@mairie-perpignan.com](mailto:festivalmusiquesacree@mairie-perpignan.com).

## LA FICHE D'INFORMATIONS

À remplir numériquement en version PDF et à retourner avec l'ensemble des pièces demandées.

Nom du programme		
Nom et fonction du référent		
Nom du groupe		
Nom de l'association		
Nom du président(e) de l'association		
Adresse		
Code Postal Ville		
Mail		
Téléphone(s)		
Site Internet		
Nombre d'artistes et accompagnants présents durant les répétitions et le concert		
Distribution	- - - - - - - - - - -	
Choisir la période de répétitions et la date du concert proposées / cf les modalités du <i>Le Festival, LE OFF</i> p. 2	Groupe 1	Groupe 2

